

sique étrangère et qui utilisent des moyens évolués. La même action est assurée dans les émissions radio-phoniques et les enregistrements sur disque.

2. *Assurer la pénétration des orchestres symphoniques, des ensembles de chambre et d'opéra, par l'organisation de programmes spéciaux de musique contemporaine, dans les usines, les entreprises, les écoles et les facultés — les concerts étant précédés dans ces centres par des présentations musicologiques ad rem.*

3. *L'organisation de festivals spéciaux de musique contemporaine à concours sur plan local (dans les grandes villes de la province roumaine et dans la Capitale du pays).*

4. *La programmation régulière de concerts spéciaux de musique contemporaine, suivis de débats et de discussion avec le public auditeur.*

5. *Enregistrement sur disque des ouvrages roumains nouveaux et leur mise à la disposition du public par l'intermédiaire du réseau commercial courant.*

6. *Engagement de la presse et des revues de spécialité dans l'action de rendre compte et de comprendre le message artistique qui utilise des moyens de composition évolués.*

7. *Introduction des ouvrages roumains nouveaux et étrangers comme études obligatoires dans les plans d'enseignement des Conservatoires et des écoles spéciales de musique, aux examens annuels et*

de fin d'études, chaque candidat étant obligé de clôturer ses épreuves par une ou deux interprétations de musique contemporaine—roumaine et universelle.

Puisque nous disposons de plus de 20.000 élèves et étudiants dans les écoles de musique et les Conservatoires, nous espérons qu'ils deviennent d'efficaces propagateurs du répertoire nouveau, comme il est déjà prouvé de manière positive parmi les diplômés de la dernière dizaine d'années. On poursuit là aussi l'exhortation de la musique roumaine, Démètre Kiriac, qui affirmait il y a une cinquantaine d'années : „la destinée de la musique se décide à l'école“.

On ne saurait pourtant dire que le problème est définitivement résolu, mais l'on observe malgré tout un rapprochement beaucoup plus sensible du public à l'égard des oeuvres évoluées du point de vue des moyens de composition, ce qui nous encourage à persévérer dans les efforts conjugués qui se déposent dans les milieux et les institutions de spécialité de notre pays afin d'assurer une intense propagation de la création musicale nouvelle roumaine aussi bien qu'universelle.

En participant aux travaux de la présente assemblée générale, nous sommes heureux d'apprendre et de retenir d'autres méthodes aussi que l'on pratique ailleurs également, afin de rapprocher le plus possible l'oeuvre d'art contemporaine du public de notre monde d'aujourd'hui.

VICTOR GIULEANU

C. I. M.

COMITE NATIONAL ROUMAIN

Rapport d'activité de l'année 1972—1973

Le Comité National Roumain du C.I.M. a l'honneur de soumettre à l'Assemblée Générale un rapport sur l'activité de l'année 1972—73.

Afin d'assurer l'heureuse conjugaison de ses efforts en vue d'une activité aussi efficace que possible, le Comité National Roumain comprend des représentants de tous les secteurs du pays concernant la musique. Il est évident que le Comité National Roumain a fait preuve, chaque jour davantage, de sa volonté de répondre aux multiples exigences qui naissent du déploiement d'une vie musicale en Roumanie, aussi bien que de la mise en oeuvre d'une vaste collaboration internationale sur le plan de la musique.

Déroulant son activité sous l'égide de l'Union des Compositeurs et sous celle du Conseil de la Culture et de l'Education Socialiste, le Comité National Roumain compte, parmi ses membres, des compositeurs, des musicologues, interprètes et pédagogues — soit, au total, 35 membres qui travaillent dans des institutions culturelles ou destinées à la propagation de la musique ; ce sont : le Ministère de l'Enseignement, l'Académie des Sciences Sociales et Politiques, la Radio-Télévision, les Conservatoires,

l'Association des Hommes de l'Art et de la Musique, les Philharmonies, Théâtres d'Opéra du pays, etc : conformément au programme des recommandations d'ensemble du C.I.M., ainsi qu'à celui du Comité National Roumain, l'activité de l'année 1972—1973 porta sur les objectifs suivants : a) *L'intensification de l'éducation musicale du public et tout particulièrement de la jeunesse dans le cadre de la vie artistique de Roumanie.*

Etant convaincu que l'activité d'éducation musicale a pour but essentiel de faire valoir et d'encourager la manifestation des talents de valeur de la création musicale et de l'interprétation roumaine aussi bien qu'étrangère, en même temps que d'assurer une large initiation du public de différents catégories, le Comité National Roumain a prêté son appui à :

— l'enrichissement du répertoire pratiqué dans les enregistrements sur disques, etc., par des réalisations significatives de la création et de l'interprétation musicales de Roumanie et de l'étranger. Dans ce but, le Comité National Roumain a participé aux débats et à l'élaboration du répertoire des saisons symphoniques, d'opéras, de musique de chambre, etc., de même qu'il a contribué à l'action de promouvoir les interprètes roumains et étrangers,

en rapport avec les exigences du public roumain de nos jours.

b) Le déploiement d'actions musicales destinées au public du pays :

Citons, parmi celles-ci, quelques-unes des plus importantes :

— le concours d'interprétation chorale — appelé „Patrium Carmen“ — qui contribue de manière positive à la manifestation artistique de dizaines d'ensembles choraux amateurs ; le choix se fait par étapes — en partant de la commune, au département, en finissant par distinguer, à l'échelon du pays, les ensembles les plus doués. Dans le même sens se déroulent les concours républicains des jeunes soli et ensembles de musique populaire (désigné sous le nom de „Fleur de mon jardin“) et de musique légère (appelé „L'étoile sans nom“).

— les concours et festivals qui ont lieu à Bucarest et autres villes importantes du pays ont pour but — entre autres — de stimuler une participation active de ces centres à la vie musicale et au développement de la collaboration musicale nationale et internationale. Mentionnons, parmi ceux-là : le Festival international de musique „Georges Enesco“, qui a lieu à Bucarest tous les trois ans — la VI-e saison déroulé cette année même, du 11 au 18 septembre ; le concours et festival national de musique légère (annuel à Mamaia, sur le littoral de la Mer Noire) ; „L'automne musical à Cluj“ (annuel, Cluj) ; „La semaine de la musique roumaine“ (annuel, Iassy) ; „Printemps musical à Timișoara“ (annuel, Timișoara) ; „Les journées musicales de Tirgu-Mureș“ (annuel, Tirgu-Mureș — Transylvanie) ; „Festival de musique de chambre et Concours d'interprétation des ensembles estudiantins pour quatuor à cordes“ de Brașov (annuel) ; „Concours national des écoles moyennes de musique populaire de Craiova, intitulé „Maria Tănase“ (annuel) ; manifestations musicales (annuelles) dans le cadre du Festival „Pontica“ de Constantza ; Concours de jeunes interprètes instrumentistes de Suceava, intitulé „Ciprian Porumbescu“ (annuel) ; „Les vacances musicales“ de Piatra-Neamtz (Moldavie) (annuel) ; „Les journées culturelles“ d'Arad (annuel) ; le festival „Cibinium“ de Sibiu (annuel).

Afin d'organiser toutes ces manifestations, le Comité National Roumain du C.I.M. participe à la coordination des programmes, à l'élaboration des actions destinées à assurer la collaboration des musiciens de l'étranger, ainsi qu'à la composition des jurys.

c) Actions spéciales d'éducation musicale

— Le Comité National Roumain contribue à l'efficace développement de l'activité d'éducation musicale, qui enregistre actuellement en Roumanie une ampleur sans précédent. Le Comité appuie également certaines formes spéciales de mise en valeur des moyens de communication (Mas Media), c'est-à-dire les programmes de la Radio-Télévision, les nombreux cycles d'initiation musicale concernant les époques,

styles et genres différents de la musique universelle, etc. Ces actions se déroulent d'après un plan systématique dont l'élaboration tient compte et concorde avec la problématique contemporaine d'esthétique d'histoire de la musique, de sociologie musicale et surtout avec les préférences marquées des milieux urbains et ruraux.

— Le Comité National Roumain prête son concours à l'organisation et au perfectionnement continu des cours de musique des Universités Populaires de tout le pays, des cours de musique des Ecoles Populaires d'Art, de l'activité des Maisons et des Foyers de Culture destinés aux adultes, de même que de l'activité des Maisons de Culture et des Clubs de la Jeunesse et des Etudiants ; ajoutons-y, l'activité des sociétés culturelles et des Associations chorales des villages, l'activité des Cercles des „Amis de la Musique“ qui relèvent des grandes entreprises industrielles d'Etat tel que, par exemple, le Cercle des Usines, „23 Août“ efficacement soutenu par les membres de l'Union des Compositeurs et qui organise, annuellement, à l'intention de ses membres, un concours ayant pour thème la connaissance de la musique contemporaine).

— Le Comité National Roumain contribue également au déroulement des concerts-débats organisés par la Radio-Télévision en collaboration avec l'Union des Compositeurs et qui ont pour but de sonder l'opinion publique des salles de concerts face à la création musicale contemporaine figurant dans les programmes.

— Avec l'appui du Comité National du C.I.M., la Radio-Télévision a organisé d'amples cycles d'émissions consacrées à la musique universelle du XX-e siècle et notamment aux oeuvres promues par la „Tribune internationale des compositeurs“.

— Le Comité National Roumain dépose de significatifs efforts dans le but d'appuyer l'activité d'édition du disque (tel, par exemple, *Istoria muzicii universale (Histoire de la musique universelle)*, une anthologie élaborée et présentée par le Prof. Zeno Vancea), du livre (traités, guides, monographies, ouvrages d'histoire de musique, dûs à Sigismund Toduță, Wilhelm Berger, Octavian Cosma, Liviu Comes, Petre Brîncuși, Nicolae Călinoiu), des partitions musicales, enfin l'activité de réalisation des films musicaux (comme par exemple le film artistique en couleurs dédié au compositeur Ciprian Porumbescu). Ces louables efforts poursuivent la popularisation des valeurs de l'art musical classique et contemporain national et universel et, en même temps, l'initiation des amateurs de musique désireux de s'ériger au niveau de l'art professionnel. Signalons, dans ce sens, l'activité de l'Association „La musique des amateurs de Bucarest“ et celle d'ensembles tels que : l'Association „Philharmonia“ de Galatzi, l'orchestre symphonique des médecins, l'orchestre symphonique des ingénieurs, l'ensemble de chœur et orchestre de la Maison de Culture du 1er arrondissement de Bucarest, etc.

a) *Actions de collaboration avec les organismes musicaux et les musiciens de l'étranger*

Au cours de la période considérée, une vaste activité de collaboration internationale s'est déroulée avec l'aide du Comité National du C.I.M., ayant pour objectifs :

— d'assurer le développement du programme de visites documentaires et d'échange de matériel musical entre l'Union des Compositeurs de la République Socialiste de Roumanie et les Unions similaires d'autres pays ;

— d'organiser la réunion de travail des dirigeants des Unions des compositeurs Roumains et Soviétiques à Moscou, en octobre 1972 ; d'intéressants débats, discussions créatrices et concerts de musique symphonique et de chambre ont eu lieu à cette occasion ;

— d'assurer l'effectuation de visites de la part de quelques compositeurs roumains dans la République Populaire Mongole et dans la République Populaire Démocratique Coréenne ;

— d'organiser en quatre villes de l'Allemagne-Démocratique l'exposition „La musique en Roumanie“, en réponse à l'organisation — aussi en 4 villes de Roumanie — de l'exposition „La musique dans la République Démocratique Allemande“ ;

— d'organiser, au mois de mai 1973, en Roumanie, les „Journées de la musique dans la République Démocratique Allemande“ ; à cette occasion, un symposium a eu lieu sur certains thèmes de création musicale, ainsi que des concerts symphoniques et des spectacles d'opéra qui se sont déroulés tant à Bucarest qu'en d'autres centres de Roumanie. Au mois de novembre de l'année courante de la série des „Journées de la musique roumaine“ organisées en Allemagne Est ;

— d'élargir, sous l'égide du Comité National du C.I.M., les contacts des musiciens roumains avec les différentes manifestations musicales de l'étranger. Ainsi des délégués roumains ont-ils pris part aux Festivals et Concours de Darmstadt, Nagasaki, Athènes, Spalatto, Sofia, Ruse, Halle, Budapest (les Festivals Bartok et Kodály), au Congrès S.I.M. de Copenhague, au Congrès C.I.M.P. de France ;

— d'assurer la participation de la Roumanie aux Expositions internationales du Disque de Cannes, sous les auspices du M.I.D.E.M., en 1972, de même que d'organiser, par rapports de réciprocité, des expositions du disque, avec le concours de l'URSS, de la R. D. Allemande, de la R.S. de Tchécoslovaquie ;

— la participation des musiciens étrangers à la vie musicale roumaine ; cette participation est occasionnée non seulement par les manifestations musicales qui ont lieu au cours des saisons ordinaires, mais aussi par des événements extraordinaires „L'automne musical à Cluj“, „Printemps musical à Timișoara“, le festival de musique de chambre de Brașov, etc. Autres événements qui ont donné lieu à des manifestations similaires, en sept. 1972, les tournées d'orchestres de la jeunesse (ensembles de jeunes) des Etats — Unis d'Amérique, d'Allemagne-Est et d'Allemagne-Fédérale ;

— l'anniversaire (en Roumanie) des formes de conférences, concerts études et articles publiés dans la presse du pays de certaines personnalités recommandées par l'UNESCO (comme par exemple Max Reger, Rachmaninov, Skriabine, Wagner-Regeney) ;

— l'affirmation des ensembles et des solistes roumains à l'étranger et dans les concours internationaux d'interprétation musicale ; cette activité a continué aussi pendant la période 1972—1973, la Roumanie étant à présent parmi les pays ayant le plus grand nombre de prix et de distinctions à leur actif ; rappelons, dans ce sens, les concours de Montréal, Nagasaki, Sofia, Barcelone, Paris, etc. ;

— de continuer de promouvoir à la Radio-Télévision, dans les concerts et les spectacles, aussi bien que dans les auditions à présentations musicales organisées par l'Union des Compositeurs, le répertoire de la musique universelle contemporaine ; citons, dans ce domaine : l'opéra „Albert Herring“ de Benjamin Britten présenté par l'Opéra Roumain de Bucarest, l'opéra „Romulus“ de Salvatore Allegra, à l'Opéra de Cluj, la tournée du Théâtre d'Opéra de Stuttgart avec l'opéra „Le mariage ensanglanté“ de Wolfgang Fortner, présenté à Bucarest, etc. ;

— de veiller et de poursuivre que l'activité musicale et d'impression musicale reflètent les relations établies entre la musique roumaine et la musique universelle. Ainsi, dans la revue „Muzica“, a-t-on continué de publier en français la rubrique „Nouvelles musicales de Roumanie“ qui, non seulement informe ses lecteurs sur la vie musicale roumaine de tous les jours, mais aussi se fait l'écho de l'activité du Conseil International de la Musique et du Comité national Roumain. C'est dans cette rubrique qu'ont été publiées les communications scientifiques présentées à Moscou, dans le cadre de l'Assemblée Générale du C.I.M. de l'an 1971, par MM. Dim Chostakovitch, Ton de Leuuv, Vasile Tomesco ;

— de veiller à ce que l'envoi des matériaux documentaires et lexicographiques destinés au RILM, MEG, Riemann, Lexicon Growes, UTET-Turin, etc., se produise avec régularité ;

— signalons la récente parution en langue française de la monographie „Histoire des relations musicales entre la France et la Roumanie“ de Vasile Tomesco, publiée par les Editions Musicales de l'Union des Compositeurs.

Ayant sommairement exposé ci-dessus quelques aspects et voies directrices de l'activité du Comité National Roumain du C.I.M., nous tenons à exprimer ici la ferme intention des musiciens qui font partie de cet organisme international de poursuivre leurs efforts afin d'assurer le progrès de la vie musicale en Roumanie en établissant par ailleurs de féconds rapports de coopération avec les musiciens de l'étranger. Nous sommes convaincus de la contribution effective au succès général de l'activité du C.I.M., qu'apporteront les musiciens de notre pays, en faisant de la musique le noble messager des idéaux de **paix et de collaboration** entre les peuples.